GIE Groupe

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Prestation gestion de la flotte automobile de véhicules particuliers et utilitaires et services associés pour le GIE CCI Paris Ile-de-France

---

Date et heure limites de réception des offres :

Le lundi 18 mai 2021 à 12h00

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 3
1.1 - Objet 3
1.2 - Mode de passation 3
1.3 - Type de contrat 3
1.4 - Décomposition de la consultation 3
1.5 - Etendue des prestations 3
1.6 - Nomenclature 3
1.7 - Réalisation de prestations similaires 4
1.8 - Renouvellement 4
2 - Conditions de la consultation 4
2.1 - Délai de validité des offres 4
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Variantes 5
2.4 - Développement durable 5
2.5 - Confidentialité et mesures de sécurité 5
3 - Conditions relatives au contrat 5
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 5
4 - Contenu du dossier de consultation 5
5 - Présentation des candidatures et des offres 6
5.1 - Documents à produire 6
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 7
6.1 - Transmission électronique 7
6.2 - Transmission sous support papier 8
7 - Examen des candidatures et des offres 8
7.1 - Sélection des candidatures 8
7.2 - Attribution des accords-cadres 8
7.3 - Suite à donner à la consultation 12
8 - Renseignements complémentaires 13
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 13
8.2 - Procédures de recours 13

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Prestation gestion de la flotte automobile de véhicules particuliers et utilitaires et services associés pour le GIE Groupe CCI Paris Ile-de-France et pour l'ensemble des membres du GIE Groupe CCI Paris Ile-de-France, incluant la location longue durée, la location avec option achat, l'acquisition de véhicules ; la livraison de cartes carburant et la gestion des remplacements de pneumatiques sur la durée du marché.

Lieu(x) d'exécution :
Dans un premier temps région parisienne avec possibilité d'extension à la France Métropolitaine, dans les années à venir.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type de contrat

L'accord-cadre sans minimum ni maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6 à 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande et à la conclusion de marchés subséquents.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 7 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
2021-DA-0004 L1	Lot 1 Location longue durée de véhicules particuliers
2021-DA-0004 L2	Lot 2 Location longue durée de véhicules Utilitaires
2021-DA-0004 L3	Lot 3 Location de véhicules particuliers avec option achat
2021-DA-0004 L4	Lot 4 Location de véhicules utilitaires avec option achat
2021-DA-0004 L5	Lot 5 Acquisition de véhicules
2021-DA-0004 L6	Lot 6 Carte Carburant
2021-DA-0004 L7	Lot 7 Pneumatiques

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Etendue des prestations

Les estimations faites à partir des éléments actuels remontent une flotte composée de 300 véhicules. Cette estimation est donnée à titre indicatif et n'engage pas le GIE Groupe CCIR Paris Ile de France. La part des véhicules particuliers du parc automobile est d'environ 80 % contre 20 % pour les véhicules utilitaires.

1.6 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description	Code suppl. 1	Code suppl. 2	Code suppl. 3

34100000-8	Véhicules à moteur			
34144700-5	Véhicules utilitaires			
30163100-0	Cartes pour l'achat de carburant			
34351100-3	Pneus pour voitures			
09132000-3	Essence			
09132100-4	Essence sans plomb			
09132200-5	Essence au plomb			
09132300-6	Essence à l'éthanol			
09133000-0	Gaz de pétrole liquéfié (LPG)			
09134000-7	Gasoils			

Lot(s)	Code principal	Description	Code suppl.	Code suppl.	Code suppl.
2021-DA-0004 L1,3 & 5	34100000-8	Véhicules à moteur			
2021-DA-0004 L2,4 & 5	34144700-5	Véhicules utilitaires			
2021-DA-0004 L6	30163100-0	Cartes pour l'achat de carburant			
	09132000-3	Essence			
	09132200-5	Essence au plomb			
	09132300-6	Essence à l'éthanol			
	09133000-0	Gaz de pétrole liquéfié (LPG)			
	09134000-7	Gasoils			
2021-DA-0004 L7	34351100-3	Pneus pour voitures			

1.7 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire de l'accord-cadre, en application des Articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

1.8 - Renouvellement

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : Mars 2025

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre. Néanmoins, en cas d'attribution du contrat à un groupement conjoint, le mandataire est solidaire de chacun des membres du groupement.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP et le CCTP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

2.5 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes :

Lot 1 et 2 : Le prix du marché est un prix mensuel correspondant à la somme du montant du loyer de chaque véhicule et au coût des prestations complémentaires choisies et définies au CCTP. Les loyers prennent la forme de 36 mensualités identiques.

Lot 3 et 4 : Le prix du marché est un prix mensuel correspondant à la somme du montant du loyer de chaque véhicule, aux frais supplémentaires éventuels pour l'activation de l'option achat et au coût des prestations complémentaires choisies et définies au CCTP. Les loyers prennent la forme de 36 mensualités identiques

Lot 5 : Le prix du marché est le prix du véhicule et les coûts de de prestations complémentaires choisies.

Lot 6 : Le prix est un coût de la carte et de sa gestion hors carburant, parking, péages et prestations annexes

Lot 7 : Le prix est le coût unitaire d'un pneumatique additionné des prestations de montage et de géométrie.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Cadre de réponse – Qualité de service
- Cadre de références
- DC1
- DC4
- DUME
- Cadre CNIL
- Fiche de communication et d'échange d'information

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir soulever de réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.
Le candidat précise dans son dossier de candidature les références de la précédente consultation.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, et ce, pour chacun des lots pour lequel il soumissionne :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
DC 1	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles		Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat		Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années		Non

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature), DC2 (déclaration du candidat) et, le cas échéant, DC4 (déclaration de sous-traitance),** disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.
Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes Si l'offre n'est pas signée électroniquement au moment de la réponse, la signature électronique sera alors exigée au stade de l'attribution du marché Si le signataire n'est pas le représentant légal : une délégation de pouvoir ou sa copie dûment datée et signée sera exigée	Oui
Le bordereau des prix unitaires (BPU)	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat. Le candidat précisera les éléments demandés dans le CCTP	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

LES PLIS DOIVENT ETRE DEPOSES SUR LA PLATEFORME SUIVANTE *:* marches-publics.gouv.fr

Le pli doit contenir les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (https://www.ssi.gouv.fr/). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique de l’acte d’engagement par l'attributaire sera exigée avant de l’accord cadre.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format cAdES.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°2021-DA-0004 L1 et L2

<table>
<tr><th colspan="2">LLD Véhicules légers</th><th colspan="3">Méthode d'évaluation</th></tr>
<tr><td rowspan="9">Critères d'évaluation</td><td>Prix
Pondération 50 %
500 points</td><td colspan="3">500 x l'offre la moins chère / l'offre du candidat</td></tr>
<tr><td rowspan="8">Critères techniques
Pondération 50 %
500 points</td><td rowspan="5">Délais</td><td>150 points :
Délai de livraison du véhicule commandé</td><td>150 x le délai le plus court / le délai du candidat</td></tr>
<tr><td>55 points
Délai de mise à disposition de véhicule relais en cas d'immobilisation du véhicule dans le cadre de l'entretien</td><td>55 x le délai le plus court / le délai du candidat</td></tr>
<tr><td>55 points
Durée d’immobilisation déclenchant la mise à disposition du véhicule relais dans le cadre de l’entretien</td><td>55 x la durée la plus courte / la durée du candidat</td></tr>
<tr><td>70 points :
Délai de mise à disposition d'un véhicule et modalités en cas de panne dans le cadre de l'entretien</td><td>70 x le délai le plus court / le délai du candidat</td></tr>
<tr><td>70 points :
Durée d'immobilisation déclenchant la mise à disposition du véhicule relais dans en cas de panne</td><td>70 x la durée la plus courte / la durée du candidat</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Développement durable</td><td>50 points :
Véhicules Thermiques
Taux d'émission de CO^2 des véhicules proposés.
Ce sous-critère sera examiné au regard du taux de CO^2 indiqué par le candidat pour les véhicules thermiques proposés dans le BPU.</td><td>50 x Taux de CO2 le plus bas / taux du véhicule</td></tr>
<tr><td>50 points :
Véhicules électriques
Autonomie du véhicule.
Ce sous-critère sera examiné au regard de la durée d’autonomie des véhicules électriques indiqués par le candidat dans son mémoire technique.</td><td>50 x autonomie la plus haute / autonomie du véhicule (par catégorie et équivalents) du candidat</td></tr>
</table>

Pour le lot n°2021-DA-0004 L3 et L4

<table>
<tr><th colspan="2">LOA Véhicules légers</th><th colspan="3">Méthode d'évaluation</th></tr>
<tr><td rowspan="8">Critères d'évaluation</td><td>Prix
Pondération 50 %
500 points</td><td colspan="3">500 x l'offre la moins chère / l'offre du candidat</td></tr>
<tr><td rowspan="7">Critères techniques
Pondération 50 %
500 points</td><td rowspan="5">Délais</td><td>150 points :
Délai de livraison du véhicule commandé</td><td>150 x le délai le plus court / le délai du candidat</td></tr>
<tr><td>55 points
Délai de mise à disposition de véhicule relais en cas d'immobilisation du véhicule dans le cadre de l'entretien</td><td>55 x le délai le plus court / le délai du candidat</td></tr>
<tr><td>55 points
Durée d’immobilisation déclenchant la mise à disposition du véhicule relais dans le cadre de l’entretien</td><td>55 x la durée la plus courte / la durée du candidat</td></tr>
<tr><td>70 points :
Délai de mise à disposition d'un véhicule et modalités en cas de panne dans le cadre de l'entretien</td><td>70 x le délai le plus court / le délai du candidat</td></tr>
<tr><td>70 points :
Durée d'immobilisation déclenchant la mise à disposition du véhicule relais dans en cas de panne</td><td>70 x la durée la plus courte / la durée du candidat</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Développement durable</td><td>50 points :
Véhicules Thermiques
Taux d'émission de CO^2 des véhicules proposés.
Ce sous-critère sera examiné au regard du taux de CO^2 indiqué par le candidat pour les véhicules thermiques proposés dans le BPU.</td><td>50 x Taux de CO2 le plus bas / taux du véhicule</td></tr>
<tr><td>50 points :
Véhicules électriques
Autonomie du véhicule.
Ce sous-critère sera examiné au regard de la durée d’autonomie des véhicules électriques indiqués par le candidat dans son mémoire technique.</td><td>50 x autonomie la plus haute / autonomie du véhicule (par catégorie et équivalents) du candidat</td></tr>
</table>

Pour le lot n°2021-DA-0004 L5

Achats			Méthode d'évaluation
Critères d'évaluation	***Prix Pondération 80 % 800 points***	800 points : Prix d'acquisition du véhicule	800 x l'offre la moins chère / l'offre du candidat
	Critères techniques Pondération 20 % 200 pts	150 points : Délai de livraison du véhicule	150 x le délai le plus court / le délai du candidat
		50 points : Reprise ancien véhicule	50 points pour l'offre de service 0 points si pas de service

Pour le lot n°2021-DA-0004 L6

Carte carburant			Méthode d'évaluation
Critères d'évaluation	***Prix Pondération 60% 600 points***	450 points : Remise ou prix station au litre du carburant	450 x la remise la plus forte ou prix pompe le plus bas/ l'offre du candidat
		150 points : Coûts des frais de gestion et des services complémentaires de la carte	150 x l'offre la moins chère / l'offre du candidat
	Critères techniques Pondération 40% 400 points	320 points : Réseaux - Ce sous-critère sera analysé à partir de la proposition du candidat sur le nombre de stations-services accessibles avec la carte proposée	320 x le nombre le plus élevé de stations-services en France /le nombre du candidat
		60 points : Prestations annexes (ex : lavage, parking, péages…)	Une note sur une échelle de 0 (très insuffisant) à 60 (très satisfaisant) sera attribuée pour chaque sous-critère : 0 = très insuffisant ; 15 = insuffisant ; 30 = moyen ; 45 = satisfaisant ; 60 = très satisfaisant. La note de 0 n'est pas éliminatoire.
		10 points : Gestion, suivi, fichier informatique téléchargeable dans un outil de gestion de flotte auto	Une note sur une échelle de 0 (très insuffisant) à 10 (très satisfaisant) sera attribuée pour chaque sous-critère : 0 = très insuffisant ; 2,5 = insuffisant ; 5 = moyen ; 7,5 = satisfaisant ; 10 = très satisfaisant. La note de 0 n'est pas éliminatoire.
		10 points : Paramétrage (alertes, codes, blocage...)	Une note sur une échelle de 0 (très insuffisant) à 10 (très satisfaisant) sera attribuée pour chaque sous-critère : 0 = très insuffisant ; 2,5 = insuffisant ; 5 = moyen ; 7,5 = satisfaisant ; 10 = très satisfaisant. La note de 0 n'est pas éliminatoire.

Pour le lot n°2021-DA-0004 L7

Pneumatiques			Méthode d'évaluation
Critères d'évaluation	***Prix Pondération 70 % 700 points***	500 points : Prix des pneumatiques par gamme	500 x l'offre la moins chère / l'offre du candidat
		200 points : Prix des prestations liées au montage des pneus et aux véhicules (forfait montage, contrôle géométrique)	200 x le coût moins cher par catégorie de prestation / l'offre du candidat
	Critères techniques Pondération 30% 300 points	200 points : Réseaux - le nombre total de centres accessibles en France	200 x le nombre de centres accessibles en France le plus grand / le nombre du candidat
		80 points : Prestations annexes au véhicule (Contrôle technique, entretien, révision, réparation)	Une note sur une échelle de 0 (très insuffisant) à 80 (très satisfaisant) sera attribuée pour chaque sous-critère : 0 = très insuffisant ; 20= insuffisant ; 40 = moyen ; 60 = satisfaisant ; 80 = très satisfaisant. La note de 0 n'est pas éliminatoire.
		20 points : Traitement des pneus usagés	Une note sur une échelle de 0 (très insuffisant) à 20 (très satisfaisant) sera attribuée pour chaque sous-critère : 0 = très insuffisant ; 5= insuffisant ; 10 = moyen ; 15 = satisfaisant ; 20 = très satisfaisant. La note de 0 n'est pas éliminatoire.

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 1000.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Paris
7 rue de Jouy
75181 PARIS CEDEX 04

Tél : 01 44 59 44 00
Télécopie : 01 44 59 46 46
Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.